

# DRC1705 – Droit constitutionnel I

David Robitaille

Trimestre hiver 2024

## Description du cours

Ce cours est d'abord axé sur le partage des compétences législatives dans le système fédéral canadien. Compte tenu du très grand nombre de litiges découlant des articles 91 à 95 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, il ne saurait être question d'analyser chacune des compétences conférées au Parlement fédéral et aux législatures provinciales. Nous insisterons plutôt sur la maîtrise des concepts généraux et des règles d'interprétation applicables aux questions de partage des compétences et sur l'analyse de certaines compétences ou thèmes spécifiques (municipalités, transports et communications, échanges et commerce, droit criminel et pénal, droits des autochtones et droits linguistiques).

## Objectif du cours

### Objectifs d'enseignement :

Initier les étudiants aux principes généraux applicables au partage des compétences législatives et aux droits et libertés de la personne ; Permettre aux étudiants d'accroître leur capacité d'analyse de la jurisprudence constitutionnelle ; Favoriser l'acquisition par les étudiants d'une méthode et des outils leur permettant d'appréhender et d'analyser adéquatement des questions constitutionnelles.

### Objectifs d'apprentissage :

Dans le cadre de ce cours, les étudiants seront appelés à :

- Lire des arrêts de la Cour suprême du Canada
- Identifier les concepts fondamentaux établis par ces arrêts
- Exposer, dans leurs propres mots, l'essentiel de ces arrêts (faits, questions en litige et raisonnement de la Cour)
- Résoudre, par écrit, des cas plus ou moins complexes liés à la matière et justifier leur solution au moyen de la jurisprudence pertinente.

## Méthode d'enseignement

La méthode privilégiée est celle de l'analyse d'arrêts. Le professeur sollicitera la participation active des étudiants en classe. Ces derniers devront ainsi se préparer pour chaque rencontre en accomplissant les lectures prévues au programme. Des exposés magistraux seront en outre présentés par le professeur dans le but de présenter et d'approfondir la matière et pour guider ou enrichir les discussions. Le professeur pourrait également faire appel à des conférenciers invités pour l'étude de certains thèmes.

## Méthode d'évaluation

- ✓ Examen intra : 30 % (préjudiciable)
- ✓ Examen final : 70 %

## Principaux instruments de travail

**Instrument obligatoire** : Recueil de cours préparé par les professeurs.

**Instruments optionnels** : Le recueil de cours constitue un outil d'apprentissage suffisant.

Néanmoins, les étudiants qui souhaitent disposer d'un ouvrage de synthèse ou qui désirent approfondir la matière étudiée en classe pourront se référer, suivant leurs préférences, aux ouvrages suivants :

- Stéphane Beaulac et Jean-François Gaudreault-Desbiens (dir.), *Jurisclasseur Québec : Droit constitutionnel*, Montréal, Lexis Nexis, 2011 (feuilles mobiles ; mises à jour annuelles)
- Henri Brun, Guy Tremblay et Eugénie Brouillet, *Droit constitutionnel*, 6<sup>e</sup> éd., Cowansville, Yvon Blais, 2014
- Jacques-Yvan Morin et José Woehrling, *Les Constitutions du Canada et du Québec : du Régime français à nos jours*, Montréal, Thémis, 1994.
- Peter W. Hogg, *Constitutional Law of Canada*, Student Edition, Scarborough, Carswell, 2017.
- Jeremy Webber, *The Constitution of Canada: A Contextual Analysis*, Oxford, Hart Publishing, 2015.